

Journal des traducteurs Translators' Journal

Grandeur et servitude du lexicographe

Paul Robert

Volume 4, Number 3, 3e Trimestre 1959

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1061557ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1061557ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (print)

2562-2994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Robert, P. (1959). Grandeur et servitude du lexicographe. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 4(3), 115–121.
<https://doi.org/10.7202/1061557ar>

GRANDEUR ET SERVITUDE DU LEXICOGRAPHE

Paul ROBERT, Paris

Il y a bien des formes de dictionnaires, mais pour ne faire état que d'une expérience personnelle déjà vieille de douze années de travaux ininterrompus, il ne sera ici question que des problèmes qui se posent à l'auteur d'un dictionnaire de la langue française, ouvrage à la fois alphabétique et analogique et, dans une certaine mesure, historique. Divers types de dictionnaires peuvent, en effet, se combiner.

Un dictionnaire alphabétique du type traditionnel — le Littré, le dictionnaire général d'Hatzfeld — est en quelque manière analogique puisque les exemples qui illustrent les articles expriment de nombreux cas d'associations logiques entre divers mots.

Un dictionnaire fondé sur la méthode historique n'est pas, à proprement parler, un dictionnaire historique s'il ne retrace pas toute l'évolution d'une langue depuis ses origines, mais se sert seulement, comme l'a voulu Littré, "de la part d'histoire inhérente à toute langue" afin de montrer quels sont "les fondements et les conditions de l'usage présent"¹.

"L'érudition, ajoute ce lexicographe, est ici, non l'objet, mais l'instrument; et ce qu'elle apporte d'historique est employé à compléter l'idée de l'usage, idée ordinairement trop restreinte"².

Un dictionnaire dont l'objet se borne à la langue d'un siècle passé, n'est *historiquement* complet que s'il contient tous les mots en usage à l'époque considérée. Tel n'est pas le cas du dictionnaire de Huguet, qui, traitant la langue du XVI^e siècle comme une langue morte, laisse volontairement hors de son domaine une foule de mots qui se sont conservés bien vivants dans l'usage moderne.

A l'opposé, un dictionnaire de l'usage présent doit, dans une mesure plus ou moins large, faire appel à la méthode historique.

1° Quand un mot a plusieurs acceptions, il est difficile et souvent impossible de déterminer laquelle est la principale, c'est-à-dire la plus large ou bien la plus usuelle et laquelle ou lesquelles sont secondaires, c'est-à-dire d'un emploi moins fréquent ou plus restreint.

L'ordre de classement est plus ou moins arbitraire si l'on ne s'appuie sur l'histoire.

¹ Littré, *Dictionnaire de la Langue française*, Préface, p. V.

² Id., *Ibid.*

2° Les sens actuels d'un mot se comprennent mieux quand on connaît leur origine, quand on peut suivre dans le passé les phases ou les étapes de leur développement.

3° La notion d'usage présent n'est pas nette. Pour un grand nombre de mots ou d'expressions, la frontière entre le passé et le présent est difficile à délimiter. Le langage parlé rejette mille termes vieillis, mille tournures désuètes que la langue écrite admet ou tolère. Pour l'écrivain qui affectionne l'archaïsme, un sens vieux n'est pas un sens mort, du moment qu'il peut être éclairé par le contexte et compris du lecteur lettré. Un Gide, un Valéry emploient *exténuer* au sens ancien d'*atténuer*, d'*amoindrir*... Tel dictionnaire du français moderne enregistre la locution *faire état de* dans des acceptions que d'autres lexicographes jugent vieilles ou vieilles : "agir comme ; compter sur ; se proposer".

On voit, par ces exemples, que le problème des définitions est d'abord lié à l'ordre des significations, du moins pour les mots qui ont plusieurs sens — ce qui est le cas non seulement le plus fréquent, mais encore le plus intéressant pour le lexicographe.

* * *

En principe, le classement des significations est simple pour qui veut suivre la méthode historique. Un mot apparaît dans la langue à un moment donné. Le lexicographe, s'appuyant sur les travaux des étymologistes, s'efforce, après avoir indiqué l'origine du mot, d'en préciser le sens à la date même de son apparition. Puis, le suivant tout au long de son histoire, il tâche d'en expliquer l'usage contemporain à la lumière des changements successifs qui ont pu l'amener à telle ou telle acception actuelle.

Pour l'auteur d'un dictionnaire, la difficulté commence avec l'application du principe à des milliers de cas particuliers. Malgré le progrès des études étymologiques depuis Littré et surtout depuis Hatzfeld, force lui est, trop souvent, de noter en tête de son article : "origine inconnue" ou "origine obscure, incertaine, douteuse, controversée..."

Même quand l'étymologie du mot ne prête à aucun doute, c'est le sens français primitif qui demeure sujet à interprétation dans l'imprécision actuelle des datations. Etant donné que le document écrit peut seul, en général, fournir témoignage de l'existence d'un mot, il est admis que l'on confonde existence et apparition, en dehors des cas où de fortes présomptions laissent supposer que le mot existait antérieurement au texte connu.

Les plus graves conséquences en lexicologie ne résultent pas de la nécessité de preuves écrites mais de la confiance excessive que l'on accorde aux datations. Quand on a appris, par expérience personnelle, que les datations fournies par les étymologistes ne sont valables que jusqu'à plus ample informé — lorsque, par exemple, des vérifications ou de nouveaux dépouillements ont permis de reculer pour la seule lettre E une centaine de datations données par le Dictionnaire étymologique de Dauzat (sans parler des nombreuses lacunes de nomenclature) — on est amené à se demander parfois s'il convient de fonder une sémantique diachronique sur des textes sans cesse menacés de perdre leur primauté chronologique au profit de textes plus anciens. N'est-ce pas risquer, dans bien des cas, de bâtir du

fragile sur des assises provisoires? Combien de classements fournis par le *Dictionnaire général* selon les données de la fin du XIX^e siècle doivent être aujourd'hui révisés à la lumière de découvertes récentes! *Impressionner*, que l'on supposait appartenir depuis sa création au langage des photographes, était déjà employé en 1741 au sens de "affecter (quelqu'un) d'une impression morale". Le sens figuré, donné en second lieu par Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, a en réalité précédé, comme il arrive bien souvent, le sens propre.

Si quantité de nouveaux classements, fondés sur des documents écrits, doivent, inévitablement, subir à leur tour l'épreuve du temps et la loi du progrès, faut-il conclure à la faillite de la méthode historique en lexicographie? Non, certes, mais à la nécessité de minutieuses vérifications et de dépouillements beaucoup plus vastes que dans le passé, en vue de réduire les chances d'erreur auxquelles le lexicographe est aujourd'hui exposé. Devant la fréquente insuffisance des dépouillements, il doit s'armer d'un esprit critique rigoureux et n'accepter que sous bénéfice d'inventaire certaines datations qui lui sont actuellement proposées. Dans bien des cas, c'est la logique pure et simple qui l'aidera à combler les lacunes de sa documentation ou à corriger des erreurs commises par ses devanciers. Cette logique l'entraînera tantôt à passer du sens étroit au sens large ou du sens propre au sens figuré, tantôt à adopter l'ordre inverse. Une part d'interprétation personnelle, voire d'intuition, s'introduit nécessairement dans le classement des significations, quand la documentation historique fait défaut ou reste sujette à révision. L'art vient alors au secours d'une science imparfaite et il en sera longtemps ainsi, qu'on le déplore ou non, aussi longtemps que la méthode historique n'aura pas donné tous les résultats que l'on doit en attendre.

* *

Si le classement des significations entraîne des divisions et des subdivisions dans un certain nombre d'articles, le problème de la définition se pose, lui, pour chaque mot et, le cas échéant, pour chacune des acceptions que le mot peut comporter. Ce problème soulève, à son tour, des difficultés qu'il est souvent tentant d'esquiver. Il était déjà admis bien avant Pascal que certains mots primitifs ne peuvent être définis autrement qu'en employant le mot défini dans la définition, mais on doit reconnaître avec Hatzfeld et Darmesteter que ces mots sont en très petit nombre, et que leur caractère exceptionnel n'autorise pas, pour les autres, "le défaut de méthode qui consiste à définir un premier terme par un second, et le second à son tour par le premier..."³.

On ne saurait mieux dire que les auteurs du *Dictionnaire général* et il semble difficile d'ajouter aux pages remarquables qu'ils ont consacrées à la définition en tête de leur ouvrage.

Peut-être, cependant, n'insistent-ils pas assez sur l'importance pratique de définitions exactes. Elle leur paraît aller de soi et se passer de démonstration. Pourtant, il est permis de se demander si l'insuffisance de certaines définitions dans les dictionnaires ne provient pas précisément, chez leurs auteurs, d'un détachement plus ou moins inconscient à l'égard d'un problème dont ils mesurent mal toutes les conséquences.

³ *Dictionnaire général*, Introd., XV.

Si l'indétermination ou la confusion des termes n'emporte généralement pas autant de danger pour la vie d'un homme qu'un mot mis à la place d'un autre dans une ordonnance de médecin, un article du code pénal, un acte d'accusation ou un arrêt de condamnation, le lexicographe doit se garder d'oublier qu'il peut parfois résulter quelque grave conséquence pratique d'une définition inexacte ou imprécise.

Au souci d'exactitude et de précision répond cette règle primordiale que *la définition doit recouvrir tout le défini et uniquement le défini*. Dans l'application, ce principe essentiel subit de graves entorses de la part des lexicographes. Par exemple, la définition du *Français*, telle qu'on la trouve dans Littré ("Celui, celle qui est née en France"), ou dans le Dictionnaire général ("Personne née en France") d'une part, exclut de la nationalité française les Français nés dans les territoires d'outre-mer ou à l'étranger, par conséquent ne recouvre pas *tout* le défini; d'autre part, reconnaît cette nationalité à tout étranger né en France et, par conséquent, ne recouvre pas *uniquement* le défini.

De même, la définition des *cousins issus de germains*, telle qu'elle figure dans Littré: "Se dit de personnes qui sont nées de deux cousins germains", ou dans le Dictionnaire de l'Académie: "Se dit des personnes qui sont sorties de deux cousins germains", pourrait s'appliquer à des frères issus de parents qui sont cousins germains, de telle sorte qu'ils seraient à la fois frères et cousins issus de germains, qualités parfaitement incompatibles.

La définition du *gibet*: "appareil où l'on pend" s'applique à un portemanteau, à un cintre aussi bien qu'à un véritable gibet.

Les exemples de ce genre foisonnent dans tous les dictionnaires. Nul lexicographe n'est à l'abri des conséquences: l'art est difficile...

Il est difficile surtout quand il s'agit de définir les synonymes de manière à les bien distinguer les uns des autres.

L'effort de l'Académie pour distinguer, par exemple, l'*injure*, l'*insulte*, l'*offense* et l'*outrage*⁴ ne semble pas suffisant pour bien déterminer le sens de chacun de ces mots et pour saisir exactement les différences ou les nuances qui le séparent des autres.

Il est certain que le contenu sémantique d'un mot, son degré exact de compréhension ou d'extension, sa coloration affective, etc., ne peuvent être nettement précisés qu'en travaillant sur le vif, c'est-à-dire sur des textes aussi nombreux, aussi variés que possible, qui permettent au lexicographe de voir les mots vivre sous la plume de l'écrivain comme les organismes vivent à travers un microscope sous l'œil de l'observateur.

Le champ d'application d'un terme, dans toute son étendue, avec toutes ses limites, n'apparaît que par l'examen des rapports que ce terme entretient avec d'autres termes, rapports d'association qui ne sont pas seulement des rapports de similitude ou de contraste entre synonymes et antonymes, mais encore de causalité, de nombre, de grandeur, de parenté, de subordination, etc.

⁴ *Injure*: "Insulte, outrage, ou de fait ou de parole, ou par écrit".

Insulte: "Outrage, de fait ou de parole, avec dessein prémédité d'offenser".

Offense: "Injure de fait ou de parole".

Outrage: "Injure grave de fait ou de parole".

Les mots ne vivent pas d'une vie isolée et leur définition même ne saurait être exacte, c'est-à-dire complète et précise, si l'on ne tient pas compte des communications qui s'établissent entre eux dans les diverses circonstances de leur emploi. Ainsi, loin d'obscurcir le sens des mots, la méthode analogique l'éclaircit. Elle aide à définir chaque terme en marquant son individualité aussi bien que sa place et son rôle dans l'ensemble du vocabulaire.

* *

En définitive, comme l'a écrit M. Charles Bruneau, "ce sont les exemples — et les exemples seuls — qui permettent au lecteur de se rendre compte de la signification exacte d'un mot"⁵. Si claire que soit une définition, elle ne peut que traduire ou interpréter de façon plus ou moins abstraite la réalité de faits que le lexicographe a observés dans la langue parlée ou écrite. Le fait lui-même, l'exemple vivant frappe mieux l'esprit du lecteur que sa traduction ou son interprétation.

L'idéal auquel doit tendre le lexicographe, c'est de ne rien inventer en matière d'exemples et de ne présenter à l'appui d'une définition que des illustrations puisées aux sources incontestables de l'usage. L'expérience montre qu'il est possible à une imagination fertile de dénaturer complètement le sens d'un mot en fabriquant de toutes pièces des emplois qui n'ont eu cours en aucun temps ni dans aucun pays.

L'un des grands mérites de Littré est d'avoir, le premier en France, systématiquement fourni la référence des textes littéraires cités dans ses articles, ce qui permet à tout lecteur, sauf erreur exceptionnelle d'éditeur, d'imprimeur ou de copiste, d'en vérifier par lui-même l'exactitude. Mais, si vaste que soit une documentation, elle présente inévitablement des lacunes que Littré, comme tout lexicographe, a dû combler en forgeant des exemples destinés à illustrer la définition. Au surplus, la richesse d'une documentation ne dispense pas toujours l'auteur d'un dictionnaire de recourir à la rédaction d'exemples. A moins de donner, dans certains cas, plusieurs centaines de citations de valeur inégale et parfois discutable, il ne saurait, à l'aide des seuls textes d'écrivains, rendre compte de toutes les applications d'un mot. La nécessité d'un choix, imposée de surcroît par des exigences pratiques qui limitent les dimensions d'un article, le contraint à abandonner une part plus ou moins grande de sa récolte, tantôt une citation sur deux, tantôt quatre-vingt-dix-neuf citations sur cent. Mais il ne lui est pas interdit de glaner encore quelques grains dans le champ abandonné. L'auteur d'un dictionnaire alphabétique et analogique s'attache spécialement à récupérer pour ses exemples les phrases ou membres de phrases qui marquent le mieux les rapports associatifs habituels du mot défini avec un nombre plus ou moins grand d'autres termes. C'est ainsi qu'il s'efforce de noter les associations syntaxiques dont un nom est susceptible avec des adjectifs ou des verbes, et qu'il lui est permis, par exemple, d'affirmer, après examen d'un millier de textes, que le nombre de verbes alliés dans le contexte au mot *attention* ne dépasse pas la cinquantaine.

De même, il tâche de fournir des exemples vivants qui donnent la clef

⁵ *Vie et Langage*, Octobre 1956, p. 446.

d'un rapport logique avec un ou plusieurs termes auxquels le lecteur est invité à se reporter.

Le choix des citations proprement dites dépend, évidemment, du goût personnel du lexicographe, mais aussi de la conception de son dictionnaire. On a souvent dit qu'un ouvrage de ce genre devait être jugé, avant tout, d'après les intentions de son auteur, mais les intentions mêmes peuvent toujours être discutées.

Les problèmes que pose le choix des exemples littéraires sont si nombreux que l'on doit se borner à signaler les plus importants. À l'intérêt lexicologique d'une citation — datation d'un mot, ou de ses diverses acceptions, éclaircissement d'un sens, illustration ou justification d'un emploi, d'un rapport analogique, description d'un objet, etc. — doit s'allier, autant que possible, un intérêt littéraire ou historique, de sorte que tel auteur, tel ouvrage, tel texte sera préféré à tel autre.

En présence de deux citations également bonnes, doit-on choisir la plus moderne ou la plus ancienne? Littré considérait que "pour citations, les plus anciens exemples doivent être préférés aux nouveaux"⁶. Il en jugeait ainsi d'un point de vue d'historien, mais l'historien de la langue se montre parfois soucieux d'en marquer la continuité autant que les transformations dans le cours des siècles. Il est bon de souligner, à l'aide d'un exemple contemporain, qu'un mot n'a pas changé de sens depuis son apparition et d'appeler un Valéry ou un Gide à témoigner de cette permanence auprès d'un Villon ou d'un Montaigne.

Comme l'a récemment rappelé M. G. Antoine⁷, Hatzfeld et ses collaborateurs avaient rigoureusement fixé à l'année 1600 le point de départ de leur documentation. Ils laissent ainsi délibérément de côté tout ce que les siècles antérieurs peuvent encore contenir de moderne, c'est-à-dire d'intelligible pour le lecteur du XX^e siècle et l'on sait que Littré est loin d'en avoir épuisé la matière dans les historiques qui figurent au bas de ses articles, "un peu comme en post-scriptum"⁸. Pour le XVI^e siècle même, le Dictionnaire de Huguet ne dispense pas de rechercher des exemples modernes dans Montaigne, Ronsard, Marot...

Aux archaïsmes d'un Paul-Louis Courier, d'un Chateaubriand ou même d'un Gide, d'un Valéry, il est permis d'opposer telle citation d'une Marguerite de Navarre quand elle écrit, par exemple, dans un style bien moderne :

"(Il) trouva sa pauvre femme si bas qu'elle avait plus besoin de confession que de médecin"⁹.

Le modernisme des exemples n'est donc pas toujours affaire de date et l'auteur d'un dictionnaire de l'usage présent est fondé à emprunter les

⁶ Préface au *Dictionnaire*, p. XVII.

⁷ *Le Français moderne*, Juillet 1956, p. 170.

⁸ Id., Ibid.

⁹ *Nouv.*, LXXI.

siens à toutes les époques de notre histoire à la condition qu'ils illustrent bien les emplois pour lesquels ils ont été choisis.

* *

Une revue même rapide de quelques problèmes de lexicographie aide à comprendre cette réflexion de Littré, moitié plaisantant, moitié sérieux :

“O mes amis, ne faites jamais de dictionnaire !”¹⁰.

Mieux que personne, il savait qu'il n'est “rien de plus laborieux que le passage d'une conception abstraite à une oeuvre effective”¹¹. Cependant, la passion qui l'animait devait, jusqu'à la fin de sa vie, le préserver du découragement. En 1880, un an avant sa mort, il relevait encore ce que ses lectures ou des communications spontanées lui indiquaient comme oubli, comme lacune, comme erreur. Il considérait que le dossier ainsi constitué pourrait être utile à ses successeurs, si l'on remaniait jamais son dictionnaire en une seconde édition. “Qui peut espérer, concluait-il, de clore jamais un dictionnaire de langue vivante ?”¹².



¶ Orthographe de circonstance

Un de mes anciens étudiants anglais m'écrivit une lettre dithyrambique à propos de ses toutes récentes fiançailles. Pour me faire plaisir, il l'a rédigée en français. L'annonce de cet événement vient de paraître dans le *Times* si bien que, à chaque instant, on lui téléphone des félicitations. Il me chante son bonheur sur le mode lyrique et, avec un admirable esprit d'à-propos, adaptant harmonieusement son orthographe aux circonstances, il poursuit : « *Je suis interrompu à tout bout de chant.* »

FÉLIX DE GRAND'COMBE

¹⁰ Littré, *Comment j'ai fait mon Dictionnaire de la langue française*, p. 17.

¹¹ Id., *Préface au Dictionnaire*, I.

¹² Id., *Comment j'ai fait mon Dictionnaire...*, p. 31.